



COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DAUPHINOISE DE LYON
SAINT-EXUPERY
COMMUNE DE CHAVANOS

Diagnostic préalable à l'élaboration du
Contrat de Ville 2015-2020
Belmont Moulin Villette

Marie BERTAINA
Mickaël LE BIHANIC

Juin 2015

Table des matières

I - Introduction.....	3
II – Présentation du territoire.....	4
III – Le contrat de ville 2015-2020	8
IV - Analyse des données quantitatives.	10
Données socio-démographiques.....	10
Données sur l’emploi et les qualifications.....	13
V – Eléments de diagnostic et de bilan à l’issue du Contrat Urbain de cohésion sociale.	16
1 – Cohésion sociale	16
2 – Cadre de vie et renouvellement urbain.....	23
3 – Activité économique et emploi	26
4 – Axes transversaux.....	32
VI – Synthèse des forces faiblesses du quartier prioritaire Belmont Moulin Vilette	34
VII – Enjeux et orientations stratégiques pour le contrat de ville.....	37
Pilier 1 – Sur le champ de la cohésion sociale	37
Pilier 2 – Cadre de vie et renouvellement urbain.....	38
Pilier 3 – Développement économique et emploi.....	39
La prise en compte des axes transversaux.....	40
La jeunesse	40
Lutte contre la discrimination et égalité de traitement.....	40
Égalité femmes – hommes	40
VIII – Conclusion	42
ANNEXE 1.....	43
ANNEXE 2.....	45
ANNEXE 3.....	50

I - Introduction

La commune de Chavanoz est en Politique de la Ville depuis 1994. Le Contrat de Ville nouvelle génération 2015-2020 sera le quatrième, sous l'appellation Contrat de Ville Belmont Moulin Villette.

Préalablement à l'élaboration de ce nouveau Contrat de Ville, un diagnostic territorial a été mené afin de pouvoir identifier les principaux enjeux et les orientations stratégiques.

L'équipe chargée du diagnostic, binôme composé du chef de projet Politique de la Ville et d'une stagiaire en développement territorial, a ainsi rencontré près d'une trentaine d'acteurs locaux et territoriaux en entretiens individuels, organisé des enquêtes habitants et enquêtes entreprises, et mis en place un groupe de travail pour la thématique « développement économique et emploi » (cf. annexe 2). Élément nouveau du Contrat de Ville, un Conseil Citoyen est en cours de constitution qui s'est réuni pour la première fois le 12 novembre 2014. A terme, le Conseil Citoyen doit rassembler 4 habitants du quartier et 4 acteurs locaux.

Le diagnostic a été réalisé en deux temps (cf. annexe 2), en interne, d'octobre 2014 à janvier 2015, avec un lancement opéré le 25 novembre 2014 lors d'un premier Comité de Pilotage, puis complété par un travail de concertation avec les acteurs et habitants du territoire animé par le bureau d'études Pluricité en mai 2015 pour compléter le diagnostic et préciser les enjeux d'intervention¹. Après une présentation du territoire, le diagnostic fait un état des lieux en fonction des piliers spécifiques au Contrat de Ville appliqués au périmètre Belmont Moulin Villette, à savoir la cohésion sociale, le cadre de vie et renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi, ainsi que sur les axes transversaux, la jeunesse, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations. Cet état des lieux se conclut par une proposition d'enjeux et d'orientations stratégiques.

¹ Le bureau d'études a été missionné par la collectivité pour une assistance à l'élaboration du contrat de ville du mois d'avril au mois de juin 2015.²

II – Présentation du territoire

Une communauté de communes au carrefour de trois départements

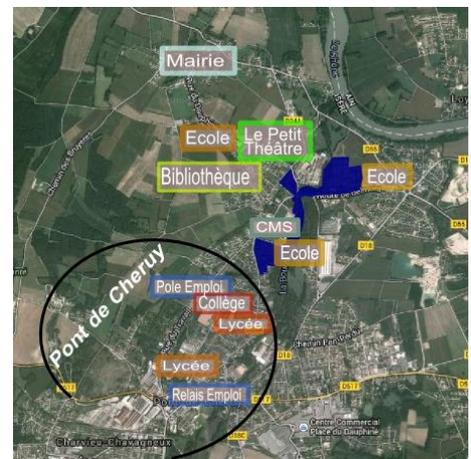
La communauté de communes Porte Dauphinoise de Lyon Saint-Exupéry, dont fait partie Chavanoz, est dans le département de l'Isère, à proximité immédiate des départements du Rhône et de l'Ain. De par sa situation, les habitants de l'agglomération sont davantage tournés vers les activités commerciales et économiques de ces départements, et notamment de l'aire urbaine lyonnaise.



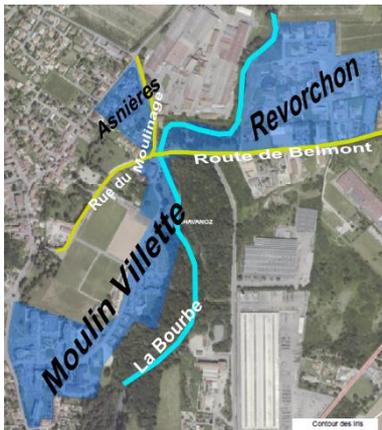
La préfecture de la région Rhône Alpes est située à moins de 30 kilomètres de la communauté de communes alors que Grenoble, préfecture de l'Isère, est distante de 100 kilomètres. De même, l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry est à moins de 15 kilomètres de la communauté de communes, et donc de Chavanoz.

Pont de Chéruy : ville centre de l'agglomération

Charvieu-Chavagneux est la commune la plus importante de la communauté de communes. Pont de Chéruy bénéficie d'un centre-ville dynamique doté d'une importante activité commerciale, ainsi que des principaux services publics : Pôle Emploi, collèges et lycées. Cela conduit les habitants de Chavanoz à s'orienter prioritairement vers Pont de Chéruy.



Si le territoire de l'agglomération pontoise, au cœur de la communauté de communes, est depuis longtemps concerné par la politique de la ville avec une intervention qui s'est resserrée au fil du temps sur la commune de Chavanoz, le périmètre du contrat de ville intègre de nouveaux secteurs de cette commune qui n'étaient pas pris en compte dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (de 2007 à 2014).

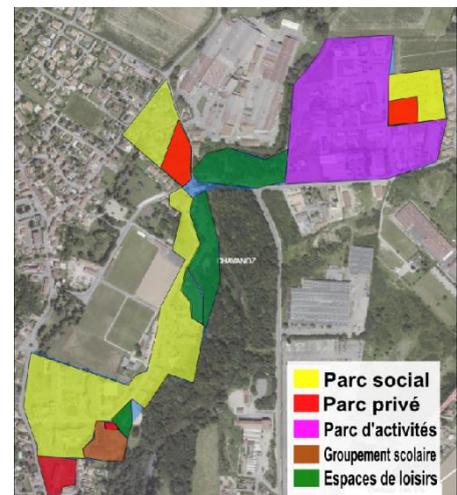


Trois zones distinctes dans le périmètre prioritaire

Situé sur la commune de Chavanoz, le nouveau quartier prioritaire de Belmont Moulin Vilette est constitué du grand ensemble de logements HLM de Moulin Vilette (anciennement ZUS) auquel s'ajoutent deux nouvelles zones : Asnières et Revorchon. La route de Belmont, la rue du Moulinage et la rivière La Bourbe sont les éléments géographiques qui délimitent distinctement ces trois zones.

Les logements sociaux et une zone d'activités dans le nouveau périmètre

La nouvelle géographie prioritaire intègre l'ensemble du parc social de la commune géré par un seul bailleur : Pluralis. En effet, 22 villas du hameau d'Asnières et 29 villas du hameau de Revorchon s'ajoutent au grand ensemble de Moulin Vilette. De même, la zone d'activités de Revorchon est incluse dans le périmètre du Contrat de Ville.



Le nouveau Contrat de Ville de Belmont Moulin Vilette intègre également un groupement scolaire, des espaces verts et de loisirs et une petite partie de logements privés.

Cet élargissement du périmètre du quartier prioritaire comporte deux avantages importants :

- **L'ensemble du Parc social du bailleur social Pluralis est désormais concerné par l'intervention du contrat de ville**, ce qui renforce la cohérence d'intervention sur le volet urbain ;

- **L'inclusion de la zone d'activités du Revorchon** permet d'initier avec les entreprises du territoire une nouvelle dynamique de projets sur le champ du développement économique et de l'emploi des habitants du QPV ;

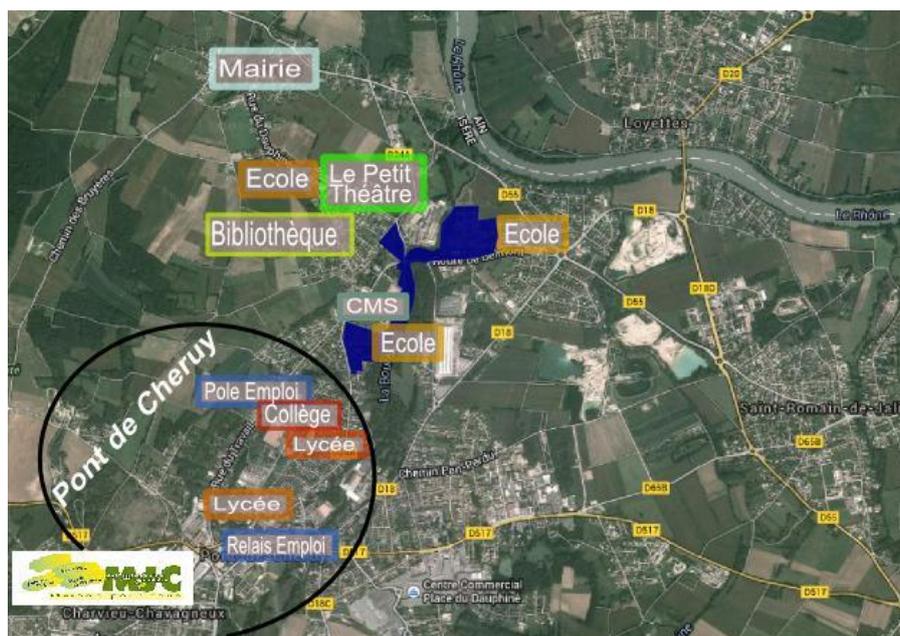
Le quartier prioritaire dans son environnement territorial : quartier vécu et bassin de vie/d'emploi.

Le quartier vécu tient compte des équipements et lieux que les habitants du quartier prioritaire fréquentent, tels que les écoles, équipements sportifs, services publics, zones d'activités, etc. Il conduit à identifier les institutions auxquels ils recourent dans leur quotidien, les infrastructures et équipements auxquels ils accèdent, les associations auxquelles ils participent, et plus largement les politiques publiques dont ils sont bénéficiaires.

Comme le stipule la circulaire du 31 juillet 2014, la notion de quartier vécu ne conduit pas à définir un nouveau périmètre mais à identifier les actions mises en œuvre à l'intention des habitants du quartier prioritaire dans une logique d'usage. Ainsi, une action d'une association située hors du périmètre réglementaire mais qui bénéficie majoritairement aux habitants du quartier prioritaire pourra-t-elle bénéficier de crédits spécifiques de la politique de la ville.

Sur Chavanoz ; le quartier vécu s'élargi au territoire d'agglomération notamment pour les services de proximité et équipements publics ou associatifs fréquentés par les habitants du quartier prioritaire.

Le quartier prioritaire Belmont Moulin Vilette au sein du quartier vécu

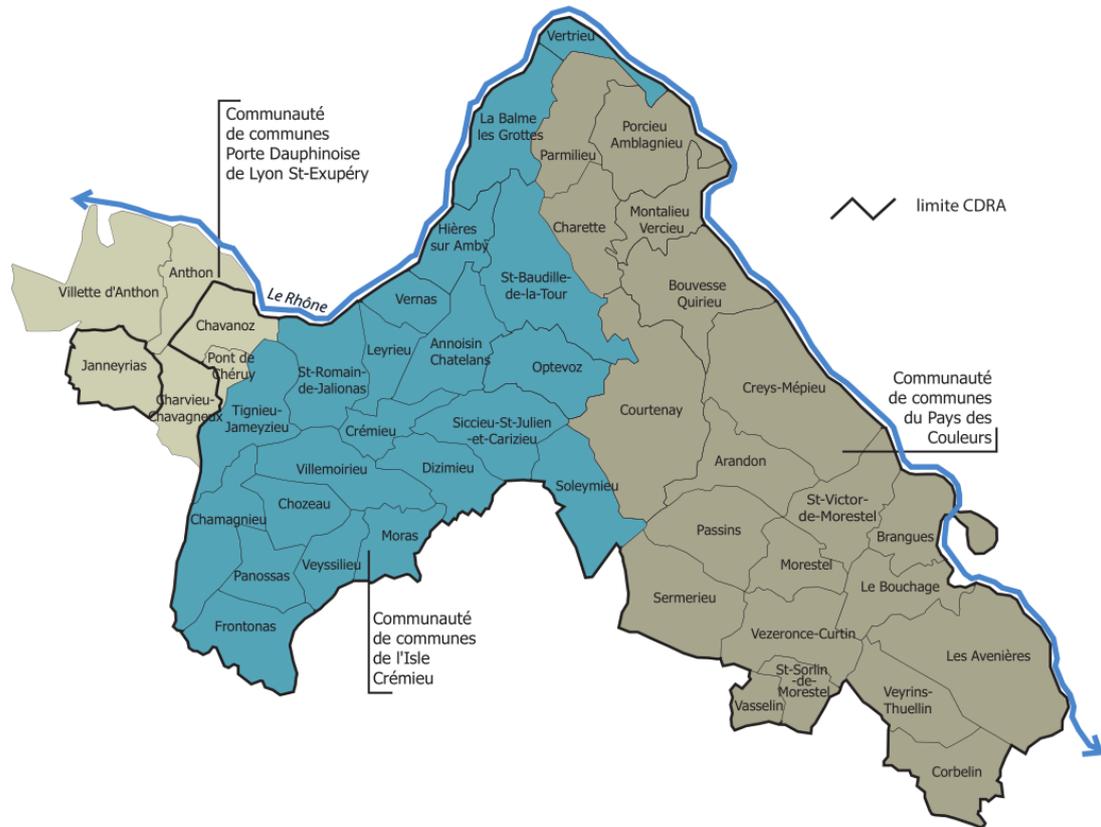


Source : Ville de Chavanoz, Chef de projet contrat de ville.

Le bassin d'emploi quant à lui dépasse largement les frontières de l'agglomération et de l'intercommunalité. Le contrat de ville devra ainsi permettre d'articuler ces différentes échelles d'intervention dans les actions à conduire par objectif du contrat de ville qu'il s'agisse de l'emploi, du développement économique, de l'action sociale, des transports, des équipements sportifs et culturels, ou encore des actions concernant la jeunesse sur le territoire. **Par ailleurs, la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Saint-Exupéry fait partie du Syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné (SYMBORD)** dont la mission est de définir les grandes orientations de développement et d'aménagement de 3 Communautés de Communes, dont celle des Portes du Dauphiné, soit 86 408 habitants (2014). Le territoire du SYMBORD comportant 47 communes est un territoire de projet bien plus vaste que le territoire intercommunal dans lequel s'inscrit le périmètre et les enjeux du Contrat de Ville concernant l'aménagement et le développement du territoire. Les deux grands domaines de compétences du SYMBORD sont :

- l'élaboration du SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale, prévu par les dispositions de la loi SRU, qui s'applique aux PLU et PDU du territoire cible du contrat de ville ;
- la mise en œuvre du CDRA, Contrat de Développement Rhône-Alpes de la Boucle du Rhône en Dauphiné avec la Région, dont certains axes peuvent rejoindre des objectifs du contrat de ville.

La Communauté de communes au sein du territoire de Projet
du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné



Source : Symbord.

III – Le contrat de ville 2015-2020

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine précise que « les signataires du contrat de ville s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés par le contrat, sur la base d'un projet de territoire coproduit et partagé à l'échelle intercommunale. »

Ce contrat de ville s'inscrit principalement dans les orientations définies par la commune de Chavanoz pour le développement de son territoire dans le contexte d'une intercommunalité de compétences et de moyens encore peu développée et d'une géographie prioritaire de la politique de la ville centrée sur un seul quartier de la commune de Chavanoz.

Ainsi, la particularité du Contrat de Ville Belmont Moulin Villette 2015-2020 est le fait que la commune de Chavanoz conservera une grande autonomie dans la gestion de la Politique de la Ville, bien que le portage du Contrat de Ville soit au niveau intercommunal.

En effet, le contrat de ville du territoire communautaire ne concernant qu'un seul quartier de la commune de Chavanoz, il a été décidé par la Communauté de communes maître d'ouvrage et signataire du contrat, que le pilotage et la mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville serait confiés à la Ville de Chavanoz. Le maire de Chavanoz, également vice président de la communauté de communes, en lien étroit avec Madame Ghassemi, en tant qu'élue référente, seront les responsables politiques de ce contrat de ville sur le territoire communautaire.

Cette spécificité ne limite pas pour autant la réflexion quant aux besoins d'intervention du contrat de ville en lien avec les communes proches comme évoqué dans la géographie d'intervention et le diagnostic territorial.

Le texte de loi prévoit également l'instauration nouvelle de Conseils Citoyen dont les représentants participent aux instances de pilotage du Contrat de Ville pour établir plus de lien avec les quartiers désignés et impliquer plus dynamiquement leurs habitants.

Le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) indique qu'il faut intégrer dès l'étape du diagnostic les thématiques des 3 piliers et les 3 axes transversaux (2014) : « *Dans le cadre du Contrat de Ville nouvelle génération, le diagnostic territorial participatif a pour objectifs de définir des enjeux et priorités d'intervention qui structureront le projet territorial dans les champs définis par ses 3 piliers fondamentaux : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement de l'activité économique et de l'emploi, tout en prenant en compte les 3 axes transversaux obligatoires : la jeunesse, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations* ».

IV - Analyse des données quantitatives.

Préambule : Les limites des données disponibles pour l'analyse territoriale

La notion de quartier prioritaire renvoie à un périmètre administratif nouveau (issu du critère unique de désignation des quartiers prioritaires suite à la réforme nationale de 2014 de la politique de la ville). En l'état, l'appareil statistique et ses outils ne sont pas encore adaptés et, la situation au niveau national est d'autant plus « prononcée » à l'échelle locale. Par ailleurs, on ne dispose pas de données à l'IRIS sur le territoire de la commune de Chavanoz où résident moins de 5000 habitants. Un certain nombre de caractéristiques sont donc uniquement connues à l'échelle communale.

Plusieurs conséquences sont à noter quant à l'analyse de données objectivées sur le quartier prioritaire :

Les données peuvent situer globalement la population de la commune comparée au territoire dans son ensemble, mais ne permettent pas d'avoir une analyse fine de la population du QPV dans son quartier. Une enquête conduite par la Mairie de Chavanoz et le Bailleur Pluralis ont permis d'obtenir sur certains sujets des données locales plus affinées.

En termes de méthodologie, la situation a confirmé la nécessité de s'appuyer sur une approche croisée d'analyse de données quantitatives et qualitatives telle que recommandé par le CGET en s'appuyant sur la connaissance de terrain des acteurs du quartier et de la Ville pour confirmer, infirmer les tendances des analyses dégagées.

Données socio-démographiques

La population du périmètre prioritaire se distingue par son taux de familles nombreuses et d'origine étrangère, une part de jeunes et de familles monoparentales en hausse, un manque de qualification et une précarité importante. La part des personnes âgées est également en augmentation au niveau communal. Il est à noter qu'un recensement a eu lieu en ce début d'année 2015.

Des familles nombreuses et d'origine étrangère

La population de Chavanoz compte 9,8% d'habitants d'origine étrangère, alors que la moyenne iséroise est à 5,8%. Il y a dans la commune un taux de familles nombreuses de 11,9%, alors que le taux départemental est de 6,6%². En 2001, la personne de référence de près de 40% des ménages est d'origine étrangère et les provenances sont variées (à dominante marocaine, tunisienne et turque)³. A l'origine, la création des logements sociaux à Chavanoz avait pour objectif d'accueillir d'une ouvrière travaillant dans les usines implantées dans l'agglomération issues notamment des trajectoires migratoires.

Une population jeune et peu diplômée

La population de Chavanoz est passée de 4098 habitants en 2006 à 4306 en 2011. Le périmètre prioritaire comprend quasiment un quart de cette population, avec 1080 habitants. Pour la commune, on constate une légère augmentation de la part des jeunes de 0 à 14 ans (22,6% en 2006 et 23,1% en 2011)⁴. En 2015, 4 années après les statistiques de 2011, il faut donc prévoir une part des 4-18 ans plus élevée que les années d'avant, avec 24,8% d'hommes pour 21,4% de filles ou jeunes femmes. Cette population doit pouvoir trouver des formations adaptées et un emploi pour ceux en âge d'en exercer un. La part des jeunes de moins de 18 ans est en effet de 29% en 2011⁵, juste avant Villefontaine et l'Isle d'Abeau, alors que la moyenne iséroise est à 23%. Une enquête Pluralis réalisée en juillet 2014⁶ dans le quartier Belmont Moulin Villette indique que le taux des moins de 18 ans répondant à l'enquête est de 33,7%.

A Chavanoz, 40% des 18-24 ans sont scolarisés alors que le taux est de 56% pour l'Isère. La part de la population sans diplôme de niveau au moins équivalent au bac est de 69% alors que la moyenne de l'Isère est à 54%, et que la ville de Chavanoz a quasiment le taux le plus haut avant les quartiers prioritaires du Péage-de-Roussillon.

² Insee 2010-2011

³ Commune de Chavanoz, 2001

⁴ Insee 2011

⁵ Ibid. 2010, 2011

⁶ Sur 350 foyers interrogés, 88,3% ont répondu à l'enquête. Les foyers se divisent ainsi : Résidence les Villas de MV : 10 logements, 36 habitants/ Résidence le Revorchon : 29 logements, 89 habitants/ Résidence Le Moulin : 8 logements, 18 habitants/ Résidence Hameau d'Asnières : 22 logements, 77 habitants/ Résidence Moulin Villette : 281 logements, 691 habitants/ Total Belmont MV : 350 logements, 911 habitants

La catégorie socioprofessionnelle des ouvriers est également très élevée, 38%, avant Le-Péage-de-Roussillon et Pont-Evêque, alors que la moyenne iséroise est à 23%⁷.

Une population vieillissante

Parallèlement au taux de jeunes en légère augmentation, la population également vieillissante et à dominante féminine est à prendre en considération sur la commune (13,5% de femmes de plus de 65 ans pour 11,9% d'hommes en 2011). La part des 60-74 ans est en effet passée de 11,6% à 13% de 2006 à 2011, et celle des plus de 75 ans de 3,6% à 5%⁸. Les chiffres ne permettent cependant pas de localiser précisément cette population sur la commune, il s'agit d'une tendance locale globale. Pour autant, l'augmentation des personnes âgées sur la commune ne doit pas être négligée dans les actions à mener dans le cadre du nouveau contrat de ville.

Des familles monoparentales en augmentation

Concernant la composition des ménages de Chavanoz, les couples sans enfant et les familles monoparentales ont connu une augmentation de 2006 à 2011 (respectivement de 24,6% à 27,5% et de 6,8% à 9,6%), alors que la présence de couples avec enfant(s) a diminué de près de 5%, passant de 46,7% à 41,3%⁹. Si l'on considère spécifiquement le périmètre prioritaire, le taux de familles monoparentales représente 11,3% d'après l'enquête Pluralis de 2014.

Des ménages précaires

Le revenu moyen annuel des familles du périmètre prioritaire est de 10 300 euros. Seulement 5,5% des familles de Belmont Moulin Villette sont au-delà du plafond PLAI¹⁰. 27,9% sont entre 60 et 100%, 56,2% sont entre 20 et 60%, 10,3% sont à moins de 20% du plafond PLAI. Ces données chiffrées mettent en évidence la présence importante des familles aux bas revenus. Aujourd'hui, 179 foyers bénéficient des APL, soit 51,14% du total des foyers de Belmont Moulin Villette (Enquête Pluralis 2014). Autre élément marquant,

⁷ Insee 2010-2011

⁸ Insee, 2006-2011

⁹ Ibid.

¹⁰ Prêt locatif aidé d'intégration : logements destinés aux ménages les plus démunis. Par exemple pour une personne seule, le plafond de ressources annuel pour l'obtention d'un PLAI est de 11058 euros, hors Paris et Ile de France.

17% de la population de moins de 65 ans vit sous le seuil des bas revenus à Chavanoz en 2011, la moyenne iséroise étant de 13%¹¹.

Données sur l'emploi et les qualifications.

Une surreprésentation de la CSP Ouvriers avec des difficultés d'emploi importantes et une précarité des postes occupés

La catégorie socioprofessionnelle des ouvriers est très élevée sur Chavanoz, 38%, devant le territoire de Péage-de-Roussillon et de Pont-Evêque en Isère, alors que la moyenne iséroise est à 23%¹².

Le taux de chômage en 2010 est plus important sur la commune de Chavanoz que sur la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Saint Exupéry¹³. En effet, à Chavanoz, 14,6% des femmes présentes sur le marché du travail sont à la recherche d'un emploi, contre 12,9% pour l'EPCI, et 13,4% des hommes (Chavanoz) contre 9,9% (EPCI).

Davantage de personnes de Moulin Villette s'inscrivent à Pôle Emploi suite à une mission d'intérim (21,7%), alors que ce pourcentage est de 17% pour la commune de Chavanoz. Ce taux est encore plus bas pour l'Unité Urbaine de Charvieu-Chavagneux (15,2%). Les habitants de Moulin Villette occupent donc plus souvent des emplois précaires.. Cela peut également justifier le sentiment de stigmatisation face à l'emploi notamment des jeunes du quartier concernant leur possibilité d'accéder à des emplois stables.

Une population peu qualifiée

En 2011, sur les 863 habitants de la ZUS de Moulin Villette, et plus particulièrement sur les 632 personnes âgées de plus de 15 ans, 517 n'ont pas de diplôme ou un diplôme inférieur au bac, ce qui représente 81,8% de cette population. A noter que les personnes étrangères représentent 29,4% de cette population peu ou pas diplômée¹⁴.

Parmi la population de demandeurs d'emploi (catégories ABC), 73,2% ont un niveau inférieur au bac contre 68% pour l'ensemble de la commune de Chavanoz¹⁵. **26,1% de la population**

¹¹ Insee 2011

¹² Insee 2010-2011

¹³ Insee, 2010

¹⁴ Insee, 2011

¹⁵ Pôle Emploi et Insee, 2012

de Moulin Villette a quitté le système scolaire avant la troisième, contre 15,5% pour la commune de Chavanoz.

Focale sur les caractéristiques des demandeurs d'emploi du quartier Moulin Villette¹⁶

Une extraction récente (décembre 2014) par l'agence Pôle Emploi de Pont de Chéruy, de données sur les demandeurs d'emploi du quartier Moulin Villette, a permis de réaliser une focale sur le quartier et quelques caractéristiques des demandeurs d'emploi du quartier, qui recourent assez largement les données communales présentées ci-dessus.

Le portrait des demandeurs d'emploi de Moulin Villette en quatre caractéristiques :

- Près de deux-tiers des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi sont **des hommes**.
- La grande majorité des **demandeurs d'emploi est plutôt âgée** : très peu de jeunes semblent inscrits à Pôle Emploi (ils représentent 8% des demandeurs d'emploi répertoriés), avec une part significative de seniors (23,9%).
- Près des trois quarts (72%) des demandeurs d'emploi ont un **niveau de formation modeste** (jusqu'au niveau V, sachant qu'un quart (26,1%) à un niveau primaire (niveau VI).
- Une majorité des emplois recherchés se situent dans le **secteur des services** (55%), assez conforme à la structuration de l'économie locale (transport et logistique notamment à l'aéroport, qui est un secteur qui nécessite généralement moins de qualification que les autres, mais plus de capacités d'adaptation et d'organisation), un peu moins d'un quart des demandeurs d'emploi s'orientant vers l'industrie et 13% vers le BTP.

¹⁶ Source : Pôle Emploi (agence de Pont de Chéruy) – Décembre 2014

		DEFM CAT A	Part en %
	Total	88	
Sexe	Homme	56	63,6%
	Femme	32	36,4%
Age	-25 ans	7	8,0%
	25 à 49 ans	60	68,2%
	50 ans et +	21	23,9%
Niveau de formation	NIV. I/II	SS	
	NIV. III		
	NIV. IV	18	20,5%
	NIV. V	33	37,5%
	NIV. V BIS	8	9,1%
	NIV. VI	23	26,1%
Métiers recherchés	D COMMERCE, VENTE ET GRANDE DISTRIBUTION	13	14,8%
	F CONSTRUCTION, BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	12	13,6%
	H INDUSTRIE	16	18,2%
	K SERVICES A LA PERSONNE ET A LA COLLECTIVITE	16	18,2%
	N TRANSPORT ET LOGISTIQUE	20	22,7%
	Total de ces domaines de métiers	77	87,5%

Source : Pôle Emploi, décembre 2014

Le Contrat de Ville nouvelle génération 2015-2020 de Belmont Moulin Vilette devra donc pouvoir prendre en compte ces tendances par des orientations stratégiques et des actions appropriées au territoire et aux particularités de la population.

V – Eléments de diagnostic et de bilan à l'issue du Contrat Urbain de cohésion sociale.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2014

Signé en février 2007 par l'Etat, les collectivités territoriales et les partenaires locaux (PLURALIS et la CAF), le CUCS Moulin Villette s'articulait autour de sept champs d'intervention thématique qu'étaient la citoyenneté et la prévention de la délinquance, la réussite scolaire, l'accès à l'emploi et le développement économique, la santé, l'habitat et le cadre de vie, les activités culturelles et sportives ainsi que la démocratie de proximité. L'intégration, la prévention et la lutte contre les discriminations et l'égalité des axes étaient les trois axes stratégiques transversaux.

L'état des lieux suivant permet d'évaluer de quelle manière le Contrat Urbain Cohésion Sociale a permis de modifier l'image négative du quartier et de développer un lien social dans le quartier ainsi qu'à l'échelle de la commune et de l'agglomération.

Pourtant, Chavanoz est resté intégré à la nouvelle géographie prioritaire d'intervention de la politique de la ville définie en juin 2014. En effet, le critère unique de la pauvreté qui a permis d'identifier les nouveaux quartiers prioritaires indique que pour une population de 1090 habitants le revenu médian est de 10300 euros (seuil de bas revenu de référence 11000 euros).

Il s'agit donc d'apprécier les évolutions liées aux projets et actions du CUCS pour la période de 2007 à 2014 et de déterminer les défis à relever dans le cadre du nouveau contrat de ville 2015-2020.

1 – Cohésion sociale

Une implication des habitants intéressante mais limitée

Au cours de vingt ans de politique de la ville, des dispositifs successifs ont permis d'impliquer les habitants dans l'évolution de leur quartier. Le collectif de femmes « Echanges et Savoirs » est l'illustration de l'investissement des mères de famille dans la vie de la cité. Depuis 2010, le Fonds de Participation des Habitants favorise la mise en place de microprojets et de nouvelles initiatives.

Le collectif « Echanges et Savoirs » a compté près de quarante participantes à de multiples activités (couture, cuisine, informatique, gymnastique). Adhérentes et accompagnées par le Petit Théâtre, ces femmes proposent également un événement annuel destiné à l'ensemble des chavanoziens : la Mosaïque des Saveurs. De plus, le Fonds de Participation des Habitants peut permettre la mise en place de plusieurs projets par an. Depuis 2013, un groupe d'adolescentes s'implique d'ailleurs régulièrement dans le cadre du FPH et pour leur quartier.

Cependant, l'investissement des habitants pour porter les initiatives à destination de leur quartier se réduit à ces petits groupes qui se renouvellent peu en dehors d'un noyau d'une vingtaine de femmes et d'une dizaine d'adolescentes. On remarque aussi que le collectif de femmes est moins actif qu'auparavant et seules les activités cuisine et couture fonctionnent régulièrement. Pour les adolescentes, leurs statuts de collégiennes et de lycéennes ne leur permettent pas de s'investir de manière régulière. Elles s'investissent par contre davantage sur des projets les mercredis après-midi et les vacances scolaires. Enfin et sauf rares exceptions, les adolescents garçons ou encore les adultes hommes sont peu investis dans la vie quotidienne et l'animation de leur quartier. On observe une méconnaissance des actions menées sur le quartier en lien avec la politique de la ville.

La mise en place du Conseil Citoyen devrait ainsi favoriser la participation et l'implication des habitants dans leur quartier et soutenir la création de collectifs mixtes et intergénérationnels, ainsi que d'associations.

La famille et les jeunes : principaux bénéficiaires des programmations

Plus du tiers des actions ont visé l'ensemble des habitants de Moulin Villette, en particulier des actions à destination des familles. Cela varie entre 2 et 5 actions par année de programmation.

Les actions en direction des jeunes représentent 30% de l'ensemble des CUCS. Depuis 2012, seul le Petit Théâtre intervient spécifiquement auprès de la jeunesse, alors que jusqu'à 2010, la Mission Locale du Nord Isère, l'association de prévention Médiante et la MJC permettaient de proposer entre 3 et 6 actions par programmation.

Les femmes et les enfants sont des publics pour lesquels des actions spécifiques ont été développées. Le Petit Théâtre, l'ASSFAM et la MJC sont les opérateurs intervenant en leur direction.

Enfin, les actions destinées au public précaires et fragilisés (bénéficiaires du RSA/victime de violences) et de formation des professionnels, ne représentent que 9% des actions de l'ensemble de la période du CUCS. Parmi celles-ci, le Petit Théâtre proposait jusqu'à 2010 à destination des bénéficiaires du RSA en partenariat avec le Conseil Général. A noter que sur les 4 dernières programmations (2011-2014), aucune action n'a été proposée dans ces domaines.

Le Petit Théâtre, acteur majeur de proximité

Centre socioculturel de la commune, le Petit Théâtre est un acteur majeur de proximité. Cette seule structure a porté les 2/5^{ème} des actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale soit 35 actions de 2007 à 2014 et près de la moitié des actions réalisées de 2010 à 2014 (23).

L'ALSH Saperlipopette (secteur enfance) du Petit Théâtre accueille l'ensemble des enfants de la commune. Le centre de loisirs est également ouvert aux familles de l'agglomération. Cependant, la part des enfants habitant sur le périmètre du nouveau Contrat de Ville est faible, ne représentant que 18,5% des inscrits en 2013-2014 à l'ALSH (39/210). Il est donc essentiel d'identifier de quelle manière l'ALSH qui est davantage qu'un moyen de garde, pourrait mieux répondre aux besoins des habitants du quartier de Moulin Villette.

Alors que l'accueil jeune, situé à Moulin Villette, est uniquement fréquenté par les jeunes du quartier, le centre de loisirs adolescents des vacances scolaires permet une mixité sociale en accueillant l'ensemble des jeunes de Chavanoz. Cette mixité sociale est également présente et organisée pour les actions Chantier Jeunes ainsi que le mini-camp militaire en partie subventionné par le dispositif Ville Vie Vacances Défense.

Au niveau sportif, le centre socioculturel accompagne une association de Futsal. Le FC Chavanoz est constitué autant dans son Conseil d'Administration que dans ses adhérents, d'adolescents et jeunes adultes originaires du quartier Belmont Moulin Villette. La création

prochaine d'une école de futsal doit favoriser la participation des enfants à cette activité et favoriser l'accueil de jeunes de toute la commune.

Pour la partie culturelle du Petit Théâtre, les inscriptions des habitants de Belmont Moulin Villette sont peu nombreuses au regard du nombre d'adhérents aux activités de la structure (école de danse, de musique, théâtre...). Aucune donnée chiffrée précise n'a été communiquée mais il semblerait que le prix et le type d'activités soient les principaux freins d'accès à l'action culturelle du Petit Théâtre, pour les habitants du périmètre Politique de la Ville.

A partir de 2015, le Petit Théâtre a le projet de mettre en place une action de modules d'accompagnement de groupes de musiques actuelles (MAGMA). Cette action est destinée aux adolescents et jeunes adultes du territoire. Le MAGMA doit faciliter l'accès aux projets et activités culturelles de la structure notamment pour les jeunes habitants. Cela permettrait d'avoir une réelle démarche socioculturelle à destination des habitants du périmètre prioritaire.

Le Petit Théâtre propose des activités renforçant la mixité sociale sur le territoire. Il développe d'ailleurs des actions pour favoriser la rencontre entre les habitants ainsi que l'accès à la culture. Pourtant le centre de loisirs et le secteur culturel ne répondent pas à un réel besoin ou encore aux pratiques culturelles de beaucoup d'habitants du périmètre du Contrat de Ville. A cela s'ajoutent d'autres limites : l'éloignement (relatif) de la structure par rapport aux quartiers, le coût des activités et la programmation culturelle dans son ensemble.

Des opérateurs extérieurs à la commune intervenant sur le quartier

En plus du Petit Théâtre, quatre autres opérateurs portent des actions dans le cadre de la dernière programmation du CUCS. A la différence du centre socioculturel, ces structures n'ont pas leur siège social à Chavanoz et ne sont présentes sur la commune que par le biais d'une action spécifique.

- L'ASSFAM propose un atelier sociolinguistique les mardis matins. Intervenant depuis les débuts de la Politique de la Ville à Chavanoz, l'ASSFAM accompagne un public essentiellement féminin d'une dizaine de participantes chaque année.
- L'association Couleurs et Senteurs gère l'animation du jardin collectif de Moulin Villette. Une dizaine de familles participent à cette activité. Cependant, on remarque la difficulté de gérer le fonctionnement au quotidien, les relations entre les jardiniers, le respect de la superficie des parcelles, la gestion de l'eau ou encore l'utilisation du matériel de jardinage. Fin 2013 et début 2014, l'association a formé une dizaine de personnes aux techniques de jardinage dans le cadre d'une enveloppe complémentaire de l'ACSE.
- L'association Palette porte l'action « Atelier des Habitants » visant à former la population au bricolage tout en permettant de développer une entraide entre les habitants pour l'auto-rénovation de leur logement. Néanmoins, on remarque la difficulté de fidéliser les participants à l'atelier et de développer les échanges entre les habitants. L'Atelier des Habitants ne devrait pas être renouvelé en 2015.
- Enfin, la MJC de l'Agglomération Pontoise intervient une dizaine de fois au cours du printemps via le "ludobus", une ludothèque mobile à destination des enfants du quartier. Cette action se déroule dans l'enceinte de l'école de Commandant Cousteau à destination des enfants et adolescents du quartier.

Des actions de soutien à la parentalité

Les parents sont en demande d'actions d'animation sociale sur le quartier en direction des enfants et des préadolescents les mercredis et durant les vacances scolaires. Plutôt que d'inscrire leurs enfants à l'ALSH du Petit Théâtre, les parents souhaiteraient la mise en place d'activités directement sur le quartier, comme c'est le cas pour les adolescents à partir de 14 ans dans le cadre de l'accueil jeunes.

Le « ludobus » proposé par la MJC de l'Agglomération Pontoise est une action du CUCS de Chavanoz destinée aux enfants et préadolescents, tout en favorisant la participation des parents aux activités. Dans les faits, on remarque que la plupart des parents restent à distance des activités proposées par les animateurs de la MJC. Néanmoins, la situation financière difficile actuelle ne permet pas d'avoir une visibilité à long terme sur les projets futurs de la structure.

La Bibliothèque accueille les familles et les élèves des classes élémentaires de la commune dès la toute petite section de maternelle, jusqu'aux lycéens en préparation du baccalauréat. Elle est un lieu identifié par tous. Cependant en 2014, les habitants du nouveau périmètre prioritaire ne représentent que 8,4% des chavanoziens inscrits à la structure (30 sur 356). Les agents de la bibliothèque ont pour projet de travailler avec les parents des jeunes enfants dès l'âge de 2 ans afin de les encourager à fréquenter le lieu.

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ont été mis en place à la rentrée 2014. Sur la première période de septembre à décembre 2014, l'école du Commandant Cousteau située dans le périmètre du Contrat de Ville a accueilli 35% des enfants inscrits à l'école. Pour les deux autres écoles de la commune, près de 60% des enfants de l'école y étaient inscrits. Le taux de chômage plus important sur le quartier que sur le reste de la commune et la plus forte part de mères au foyer tendent à expliquer le nombre limité d'enfants inscrits aux TAP de l'école du Commandant Cousteau, par rapport aux écoles des Cinq Chemins et de Saint-Exupéry.

La fin du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Moulin Villette a engendré la dissolution du Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour le Dispositif de Réussite Educative (DRE). Créé en 2011, le DRE regroupait les communes de Chavanoz et de Pont de Chéruy en accompagnant les enfants de 2 à 16 ans. Ainsi, 49 enfants de Chavanoz ont été suivis dans le cadre du dispositif entre 2011 et 2014 dont 62% domiciliés dans le nouveau périmètre prioritaire.

Début 2015, la mairie de Chavanoz a émis le souhait de poursuivre le DRE qui sera porté par le Centre Communal d'Action Sociale. En effet, Pont de Chéruy - hors géographie prioritaire - ne peut plus bénéficier de financements.

Le DRE repose sur un travail en amont avec les parents pour la mise en œuvre du parcours adapté à l'enfant. La coordinatrice permet de mettre en lien les familles avec les structures et les animations précitées pouvant accueillir les enfants. Par conséquent, ce dispositif reste inscrit dans le cadre du soutien à la parentalité et à la mise en relation familles/professionnels et structures adaptées.

L'association de prévention spécialisée Médián a comme objectif l'accompagnement des jeunes dans leurs projets socioprofessionnels en les aidants à s'inscrire dans un projet de vie. Médián assure une veille pour ces jeunes et leurs familles. Le Point d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) itinérant, le « Dyna'mots », est présent les mardis après-midis à Pont de Chéruy. Le PAEJ a une fonction préventive d'accueil, d'écoute et de soutien qui s'adresse à la fois aux jeunes en difficulté et à leurs parents.

Des actions en faveur de la santé peu coordonnées

Des actions autour de la santé sont développées sur le territoire prioritaire afin de lutter contre l'obésité des enfants et des adolescents. Depuis 2013, le Petit Théâtre favorise l'accès des jeunes filles aux pratiques sportives par le biais d'un projet financé par la Fondation de France « Allez les Filles ». De même, l'école du Commandant Cousteau a comme objectif de réduire de 15% la part des enfants en surpoids de l'école avec notamment l'intervention d'une infirmière scolaire. Le Café des Parents propose de travailler sur la notion de diététique avec des professionnels spécialisés. L'Agence Régionale de la Santé (ARS) a également effectué un état des lieux des actions autour de la santé publique organisées à Chavanoz. Actuellement, il n'y a pas une réelle coordination des projets de santé publique sur le territoire comme un Atelier Santé Ville. Une réelle carence est constatée unanimement par l'ensemble des partenaires dans ce domaine.

Un manque de partenariats

Lors des entretiens avec les acteurs du territoire, la problématique du partenariat a souvent été évoquée. Certains ont parlé d'une difficulté des acteurs à travailler sur des projets communs. Le CUCS est pourtant à l'origine d'une dynamique de rencontres, de discussions

et de réflexions, avec l'appui d'un chef de projet faisant le lien entre les acteurs. Le groupe de travail pour le pilier « développement économique et emploi » récemment mis en place en est un exemple. L'absence de lien partenarial se situe surtout à l'échelle de la gestion du Contrat de Ville, avec une intercommunalité qui s'engage peu, et des acteurs locaux, notamment associatifs, qui n'ont pas pour habitude de coopérer dans les actions mises en place. En prenant pour exemple, les deux structures socioculturelles territoires que sont la MJC et Le Petit Théâtre, aucun projet commun n'a permis à ce jour de faire collaborer les moyens et les équipes.

Le fonctionnement du Contrat de Ville reste limité par le nombre d'opérateurs locaux. Il faut pouvoir permettre l'adaptation et l'évolution des actions en fonction du contexte, d'où l'importance d'une communication et information appropriées, et d'espaces de rencontres et de décisions collectives.

2 – Cadre de vie et renouvellement urbain

Une importante opération de renouvellement urbain sur Moulin Villette

Depuis 2004, une vaste opération de rénovation urbaine, financée au titre d'une procédure de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), a permis une nette amélioration du cadre de vie sur le quartier de Moulin Villette. Cette opération, organisée en deux temps a dédensifié le bâti et la créé de nouveaux logements individuels. Ainsi, 10 villas à Moulin Villette et 29 villas au hameau de Revorchon ont été construites.

Plus récemment, une opération de résidentialisation a doté le secteur de Moulin Villette de nouveaux équipements, plus fonctionnels et mieux adaptés aux besoins des habitants (création de parking supplémentaires, conteneurs semi-enterrés...). Ces travaux ont été réalisés entre 2004 et 2011.

La nouvelle géographie prioritaire intègre, en plus de Moulin Villette, les hameaux d'Asnières et de Revorchon. Le hameau de Revorchon est un quartier neuf mais sa proximité avec le parc d'activités artisanal engendre des difficultés en matière de sécurité routière et piétonne, qui est d'ailleurs une problématique majeure pour l'ensemble du secteur de Belmont Moulin Villette. Pour le hameau d'Asnières, une réhabilitation complète du quartier doit être entreprise d'ici à 2017. En effet, cet ensemble de 22 villas construites en 1977 n'a

jamais été réhabilité. Quant aux grands ensembles de Moulin Villette, il faut mesurer l'impact de l'opération ANRU avec une spécificité pour Le Moulin, bâtiment n'ayant pas bénéficié de cette opération.

Le Local Commun Résidentiel « Les Floralies » se situe au centre du quartier. Le Petit Théâtre met en place depuis 1997 un atelier boxe. L'accueil jeunes et le réseau d'échanges sont les deux autres activités se déroulant au LCR de manière régulière. La dégradation du local (moisissure, vétusté etc.) préoccupe l'ensemble des usagers. En effet ce lieu de vie central sur le quartier est reconnu par l'ensemble des habitants. Hormis des travaux d'étanchéité réalisés en 2012 suite à des infiltrations d'eau de pluie, aucune rénovation importante n'est actuellement programmée.

Le nombre important des habitants demandant une rénovation du local doit être souligné d'autant plus que beaucoup d'entre eux sont prêts à intervenir bénévolement pour y effectuer des travaux. Il a été également évoqué la possibilité de faire intervenir une équipe de jeunes du quartier dans le cadre des chantiers jeunes.

Des habitants satisfaits de leur quartier et solidaires entre eux

Un sondage mené par le bailleur Pluralis sur un panel d'habitants du patrimoine social de Chavanoz montre que près de 90% sont globalement satisfaits de leur quartier. Une enquête habitat conduite par la Mairie en 2012 précise que plus de 9 habitants sur 10 se sentent en sécurité dans le quartier ; 79% des locataires sont satisfaits de la propreté et de l'entretien du quartier et 73% des habitants disent entretenir de bonnes relations de voisinage. Enfin, près de 7 habitants sur 10 estiment que leur quartier s'est amélioré.

Ces données montrent aussi que le sentiment de sécurité est primordial dans la satisfaction des habitants. Le voisinage, la propreté et l'ambiance du quartier sont également importants. La prise en compte de l'amélioration du quartier n'arrive qu'en 4^{ème} position. Ainsi, la sensation de bien-être des habitants dans leur quartier renvoie davantage à des critères liés à la sécurité et au bon voisinage plutôt qu'à la réhabilitation en elle-même. Cependant, ce dernier critère participe bien entendu à la satisfaction globale.

La solidarité est l'un des mots qui revient souvent dans les discours des habitants. Certains sont installés sur Moulin Villette depuis près de quarante ans. Des familles y vivent depuis deux voire trois générations. Pourtant, les habitants indiquent que le quartier reste trop

fermé sur lui-même. L'absence de transports et de services de proximité sont les deux principales faiblesses que les habitants rapportent lors des rencontres.

Des aménagements agrémentent le cadre de vie des habitants. Au cœur du quartier de Moulin Villette se trouvent en pied d'immeuble des jardins partagés, gérés par l'association Couleurs et Senteurs, et où une dizaine de familles cultivent des légumes. Un chemin a été créé en 2014 en bord de Bourbe de façon à pouvoir aller à pied de Chavanoz jusqu'à Pont de Chéruy. Il y a également des espaces sportifs ouverts : un terrain de football synthétique et un espace de musculation. Le parc sportif comprend des terrains de rugby et de football réservés aux associations, mais ce lieu permet également l'organisation d'évènements festifs majeurs, comme « Tous au Stade ».

Un déficit de services de proximité et de transports

Suite à l'incendie de l'épicerie du quartier de Moulin Villette en novembre 2008, il a été décidé la démolition totale de l'ensemble commercial. Ce commerce connaissait une bonne fréquentation des habitants qui l'utilisaient de manière ponctuelle pour compléter leurs courses. Depuis cette date, il n'y a plus de commerce de proximité sur le quartier, ce qui est un manque exprimé par les habitants.

De même, depuis 2011, la Mission Locale du Nord Isère n'a plus ses locaux à Chavanoz. Celle-ci est désormais installée à Villefontaine soit à plus de 20 km. Il est également question que le centre médicosocial du Conseil Général de l'Isère quitte le quartier de Moulin Villette.

Ces départs successifs réduiraient les services du quartier à l'école primaire et élémentaire, à l'agence d'accueil Pluralis et au Local Commun Résidentiel proposant des activités pour les jeunes et le collectif de femmes. Un projet de crèche privée est par ailleurs en cours de réalisation dans les locaux du bailleur Pluralis dont les habitants n'ont pas forcément connaissance.

En plus du déficit en matière de services de proximité, le quartier ne dispose pas de lignes régulières de transports en commun. Il reste notamment enclavé par rapport aux zones d'emplois comme l'aéroport de Lyon pourtant situé à moins de 20 km mais inaccessible en transports en commun.

Seul le minibus du Petit Théâtre transporte deux matinées par semaine un maximum de 8 habitants au marché de Pont de Chéruy. Quant aux lycéens, les bus du Conseil Général de l'Isère permettent d'accéder à certains lycées du département aux horaires de cours.

Une Gestion Urbaine et Sociale de Proximité en cours de mise en œuvre

Afin de pérenniser ces aménagements et d'accompagner au mieux les habitants dans leur nouvel environnement, une convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) est en cours d'élaboration. La GUSP formalisera l'engagement de l'ensemble des partenaires.

Une enquête menée conjointement entre la mairie et le bailleur Pluralis en juillet 2012, suite à l'opération de rénovation urbaine, s'inscrit dans une démarche d'évaluation. L'objectif était d'appréhender la perception des locataires vis-à-vis de leur quartier et des nouveaux aménagements. L'enquête conclut à la mise en place d'un dispositif de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité apparaît indispensable afin de maintenir et renforcer la qualité de vie de l'ensemble des locataires.

3 – Activité économique et emploi

Une inégalité hommes-femmes en matière d'emploi

Fin 2014, pour la commune, le nombre de demandeurs d'emploi (hommes) est à peu près égal à celui de « demandeuses » d'emploi (femmes), catégories ABC, alors que pour la ZUS de Moulin Villette, parmi les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, il y a 63,8% d'hommes contre 36,2% de femmes¹⁷. Deux hypothèses restent plausibles :

- soit pour la ZUS de Moulin Villette, les femmes ont plus facilement accès à l'emploi que les hommes, ce qui semble peu probable,
- soit, et c'est cette deuxième suggestion qui est la plus plausible étant donné le contexte du quartier, les femmes recherchent moins d'emploi que les hommes. Il semble que de nombreuses mères de famille ont fait le choix de ne pas occuper une activité professionnelle et par conséquent celles-ci se qualifient comme mères au foyer c'est-à-dire en charge des enfants et du foyer familial. In fine, la problématique de la garde d'enfants peut être un frein à l'emploi, notamment chez les femmes.

¹⁷ Données Pôle Emploi, 2014, demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC

Bien que l'école de Moulin Vilette propose un accès en toute petite section aux enfants à partir de 2 ans, la problématique de la garde d'enfants a été souvent mentionnée comme un frein à l'emploi, surtout pour les femmes, lors des enquêtes habitants. En effet, dans la région, 43 quartiers prioritaires possèdent un nombre de crèches pour 1000 habitants supérieur à 6, alors que 44 autres en ont entre 0 et 6. Le quartier Belmont Moulin Vilette fait partie des 37 quartiers qui n'ont aucune structure de garde pour la petite enfance, pour 1000 habitants¹⁸. Une crèche privée est en projet dans un local Pluralis sur le quartier de Moulin Vilette, et offrira une quinzaine de places, mais l'aspect financier risque d'en limiter l'accès aux habitants du quartier. Les travaux devraient commencer au second semestre 2015.

Des besoins d'accès à la formation et à l'emploi notamment pour les jeunes

Un point important émerge des enquêtes habitants. Il s'agit de la méconnaissance et de l'insuffisance en matière d'offre de formations. L'enjeu aujourd'hui est de permettre à ces jeunes d'accéder à des formations qui leur permettraient de développer un projet socioprofessionnel. Cet élément constitue un défi qui reste à l'heure actuelle sans réponse. Il est primordial de construire des propositions concrètes dans le but de faire valoir le droit commun à une population déjà défavorisée. Les inégalités subsistent et ne font que renforcer l'exclusion. Les jeunes ne sont pas suffisamment informés et ne savent pas s'orienter ; ils souhaiteraient avoir accès à des formations courtes et rapidement professionnalisantes. Il existe quelques structures de formation à proximité de Chavanoz, sur les communes de Pont de Chéruy (antenne du GRETA Nord Isère) et Vilette d'Anthon (AFT-IFTIM). Le pôle universitaire le plus proche est celui de Lyon.

¹⁸ CGET, Kit de données complémentaires, 5 novembre 2014

Des bassins d'emploi à proximité mais peu accessibles



Il y a dans Chavanoz même, et dans le périmètre Contrat de Ville, la zone d'activités de Revorchon, avec, en 2013, 36 Très Petites Entreprises. La zone de Revorchon est un espace particulier constitué d'habitations et des entreprises. Les entreprises rencontrées seraient favorables pour développer une signalétique plus claire et attractive à l'entrée de la zone d'activité.

A moins de 5 km de Chavanoz se trouve le centre commercial Place du Dauphiné à Tignieu-Jamezieu, qui compte près de 80 entreprises dans les domaines de l'habitat, de l'alimentaire, des loisirs et de la restauration.

La Plaine de l'Ain, d'une superficie totale de 900 ha avec 142 entreprises implantées et 5000 emplois créés, se trouve à une dizaine de kilomètres au Nord-Est de Chavanoz (14 km entre Chavanoz et Saint Vulbas via la D20). Seules les personnes véhiculées peuvent circuler entre Chavanoz et cette zone d'activité. Les moyens de transports sont proscrits puisque inexistant. Pour palier à cet écueil, la communauté de communes de la Plaine de l'Ain a mis en place un site internet de covoiturage¹⁹. EDF recrute tous les ans pour son site nucléaire du Bugey de Saint Vulbas, du bac pro au bac+5. Une centaine de personnes ont été embauchées

¹⁹ <http://www.covoiturage-plainedelain.fr/>

en 2014, et chaque année, une trentaine d'offres en alternance sont proposées²⁰.

Quant à l'aéroport de Lyon Saint Exupéry, il se trouve à 16 km de Chavanoz. Environ 5300 salariés y travaillent : 24,4% dans des métiers de la manutention, du fret et de la logistique, 23,5% dans le domaine de la sécurité et de la sûreté, 21,3% dans les métiers de l'escale, des compagnies aériennes et d'assistance, 9,3% dans des métiers de commerces et services, 7% dans la restauration et l'hôtellerie, et 2,5% dans des secteurs techniques (aéronautique). Il est situé sur la commune de Colombier-Saugnieu à 25 km à l'Est de Lyon. Il n'existe aucun moyen de transport en commun pour s'y rendre, en dehors du tram/train Rhônexpress qui dessert Meyzieu et le centre ville de Lyon. A l'évidence, le véhicule demeure un préalable indispensable pour assurer son autonomie. Là encore, le constat reste inchangé et unanime.

Le Parc d'Activités de Chesnes de Saint-Quentin-Fallavier, d'une superficie de 1 000 ha, représente la première plateforme logistique française d'un seul tenant et l'une des plus grandes d'Europe. Outre la logistique, il accueille de nombreuses activités : industrie métallurgique et plasturgie, matériaux de construction, recherche et développement, ingénierie, agro-alimentaire... La distance de Chavanoz à Saint-Quentin-Fallavier est de 28 km. Il est très difficile, voire impossible, de s'y rendre en transport en commun. De ce fait, La mobilité demeure un frein à l'emploi.

Le Conseil Général de l'Isère par le biais du réseau de transport en commun propose une ligne Transisère permettant de rejoindre la métropole lyonnaise du lundi au vendredi. La ligne 1980 Crémieu-Lyon passe à Chavanoz et notamment le matin par l'arrêt « Moulin-Villette » à 6h00 à 6h30 pour rejoindre Lyon Centre en 1h. Hormis ces deux horaires, il n'y a pas d'autre passage au cœur du quartier pour rejoindre Lyon. Aux alentours de 8h00, 11h30, 13h30, 16h30 et 18h00, il est également possible d'utiliser la ligne 1980 pour se rendre à Lyon depuis d'autres arrêts sur la commune notamment le « Square Ginet » à proximité immédiate de Moulin Villette. Cependant, il est évoqué de modifier une modification de l'itinéraire de la ligne 1980 en réduisant le nombre d'arrêts sur la commune à partir du mois de septembre 2015. Cela pourrait avoir comme conséquence de réduire davantage

²⁰ <http://www.keljob.com/editorial/actu-de-lemploi/fil-actu/detail/article/100-postes-a-pouvoir-a-la-centrale-nucleaire-du-bugey-dans-l-ain.html>

l'accessibilité du quartier en transport en commun, déjà minime.

Un diagnostic territorial emploi-formation Nord-Isère effectué en 2011 par la Région²¹, montre que les « *transports en commun (...) restent insuffisants pour des horaires atypiques (travail posté dans l'industrie, grande distribution, employés familiaux...) et dans certaines parties du territoire, notamment les plus ruraux* ».

La Caisse des Dépôts et de Consignation est actionnaire de Transdev, qui souhaite développer des études autour des quartiers Politique de la Ville, et voir notamment ce qui serait possible de mettre en place comme solutions de transports. Transdev propose que Chavanoz soit un territoire d'expérimentation. Un diagnostic doit ainsi être réalisé afin de présenter une étude des flux, des amplitudes horaires et des bassins d'emplois concernés, avec une identification des ressources et un chiffrage des coûts des liaisons. C'est un dispositif nouveau de Transdev qui est en projet, cela pourrait être un système de transport à la demande.

Mobil'Emploi, situé à Morestel, à une trentaine de kilomètres de Chavanoz, est un acteur de la mobilité qui œuvre pour le « droit au transport » afin de favoriser l'insertion professionnelle. Cette association propose un accompagnement aux personnes en situation précaire. L'action de Mobil'Emploi s'étend en Isère, en Haute Savoie, en Savoie et dans l'Ain. L'association propose la location de voiture (6€/jour), scooter 50 cm³ (3,50€/jour), vélo à assistance électrique (1,75€/jour) à faible coût. Il faut pour cela être dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle, et passer par un référent social ou un conseiller emploi qui doit transmettre une demande de mise à disposition de véhicule à Mobil'Emploi.

Des dispositifs de proximité pour l'emploi existants mais insuffisants

Les structures permettant d'accompagner la population de demandeurs d'emploi près de Chavanoz sont les suivantes :

- Le Pôle Emploi à Pont de Chérucy
- Le Relais Emploi Municipal de Pont de Chérucy : depuis janvier 2013, 58 personnes de

²¹ http://www.territoires.rhonealpes.fr/IMG/pdf_Diag_CT8B.pdf

Chavanoz y ont été reçues et accompagnées, dont 25 de la zone prioritaire.

- La Mission Locale du Nord-Isère, qui était jusqu'en 2011 sur le quartier de Moulin Villette, a déménagé à Villefontaine.

Randstad, agence d'interim, tient également une permanence à la mairie le vendredi matin. Ces permanences permettent de réaliser des entretiens avec des candidats, afin d'élaborer un fichier de profils à proposer aux entreprises qui recrutent.

On trouve également à la mairie un affichage spécifique pour l'emploi, dans le hall, avec les offres d'emploi de Randstad, de Satoemploi (zone de l'aéroport de Lyon Saint Exupéry), de la mairie, ainsi que certaines offres envoyées à la mairie par des entreprises, notamment celles de la plaine de l'Ain.

Concernant la création d'entreprises, un forum est organisé en avril à Bourgoin par le Pôle Emploi, ainsi qu'un forum tous les ans en février avec l'ADIE²² à Pont de Chérucy, pour une information collective. Cela serait intéressant que des entreprises de la ZA de Revorchon y participent.

Il a été souvent mentionné dans les entretiens avec les habitants, le fait que les jeunes aient du mal à s'orienter par manque d'un référent qui puisse les guider dans le choix d'une orientation et d'une formation. La Mission Locale Nord-Isère a assuré ce rôle jusqu'en 2011 sur le quartier de Moulin Villette. Avec le déménagement de la Mission Locale à Villefontaine, on est loin d'une mobilisation correcte du droit commun²³. En effet, 35 km séparent Chavanoz de Villefontaine, et il faut un véhicule pour pouvoir se rendre sur place. Des solutions peuvent exister en transports en commun mais encore une fois elles sont peu pratiques. Parmi celles-ci on peut citer la ligne 1060 de Pont de Chérucy à Villefontaine. Mais il faut pouvoir se rendre à l'arrêt de bus de Pont de Chérucy. Le trajet dure près d'une heure, ou une trentaine de minutes avec un véhicule personnel.

²² Association pour le droit à l'initiative économique

²³ En réponse à notre demande de statistiques pour l'établissement du diagnostic, et par courrier du 08/12/14, M. Cottaz, Président de la Mission Locale Nord-Isère, a informé M. le Maire de Chavanoz qu'« *il est rappelé que la Mission Locale Nord Isère peut répondre à des commandes des EPCI /Communes sur la connaissance des problématiques jeunes. Cette intervention est conditionnée par le versement de la subvention d'activité principale par l'intermédiaire de l'EPCI du Territoire concerné.* »

Le nombre de jeunes de Chavanoz suivis par la Mission Locale a fortement baissé depuis ce déménagement. Alors qu'il était de 49 personnes en 2011 pour la ZUS de Moulin Villette, il a quasiment diminué de moitié en 2012, passant à 26 jeunes seulement. La baisse a continué en 2013 et 2014 : seulement 11 et 13 jeunes, respectivement, se sont rendus à la Mission Locale de Villefontaine, soit 22,4 et 26,5% des 49 suivis en 2014. La majorité des jeunes s'y rendant sont des jeunes femmes (en 2013, 8 jeunes femmes et 3 jeunes hommes, et en 2014, 10 jeunes femmes et 3 jeunes hommes). Il y a donc là une réelle question de fond en matière de mobilisation du droit commun, avec des accompagnements à construire avec le service public pour l'emploi.

4 – Axes transversaux

La jeunesse, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations sont les trois axes transversaux à prendre en compte dans la structure du nouveau Contrat de Ville.

Un déficit d'accompagnement des jeunes

Les jeunes étaient les principaux bénéficiaires des actions proposées dans les différentes programmations du CUCS (30% des actions de 2007 à 2014).

Pourtant sur les dernières programmations, seul le Petit Théâtre intervenait auprès de ce public par le biais de l'accueil jeunes, de l'ALSH adolescents, des chantiers jeunes et des actions Ville Vie Vacances. La Mission Locale, l'association Médian et la MJC n'ont plus d'actions sur le quartier en leur direction depuis 2011.

Le sentiment des jeunes d'être peu informés sur leur orientation, l'emploi et la formation, semble la conséquence du départ de la Mission Locale du quartier, et le fait qu'aucun autre acteur n'a pu remplacer son rôle dans l'accompagnement et l'insertion professionnelle de la jeunesse.

Des femmes investies dans la vie du quartier

Du point de vue de la vie du quartier, les femmes, jeunes et adultes apparaissent comme plus investies que les hommes, même si cet investissement ne correspond qu'à de petits

groupes qui ne se renouvellent peu. Au niveau de l'accueil jeunes, il y a peu de mélange des genres, et la mise en place récente d'un accueil jeunes spécifique pour les filles soulève la question de la mixité hommes/femmes dans les actions proposées.

L'ASSFAM intervient depuis de nombreuses années pour permettre aux femmes de se socialiser en particulier pour les nouvelles arrivantes par l'apprentissage du français.

Le principal frein d'accès à l'emploi reste le problème de garde des enfants dans un quartier. En effet, la possibilité d'accès des enfants à l'école dès l'âge de 2 ans est le seul moyen de garde, en attendant la construction d'une crèche privée à Moulin-Villette dans des locaux appartenant au bailleur.

Un sentiment persistant de stigmatisation

Le sentiment de stigmatisation des habitants du quartier reste en partie présent mais ne renvoie pas d'emblée à leur perception d'être discriminés. La discrimination est traitée plutôt de manière subjective dans le cadre des enquêtes auprès des habitants notamment pour l'accès à l'emploi lié au patronyme.

Cet état des lieux via les trois piliers et trois axes transversaux aboutit à la définition d'enjeux qui seront traduits en objectifs d'intervention pour l'élaboration du nouveau Contrat de Ville. Le chapitre suivant synthétise les forces et faiblesses du quartier qui ressortent du diagnostic et des différents temps de concertation conduits avec les acteurs puis les habitants.

VI – Synthèse des forces faiblesses du quartier prioritaire Belmont Moulin Villette

 Les forces ou atouts	Les faiblesses ou manques 
<ul style="list-style-type: none"> - La qualité du lien social entre les habitants et entre les générations - Une amélioration de la tranquillité publique - Une implication du bailleur social - Des logements améliorés et plus confortables - Une plus grande attractivité du quartier et des logements (vacance en diminution, choix plus fréquent de venir habiter sur le quartier) - Un Local Commun Résidentiel lieu de lien social très fréquenté - Une agence Pôle emploi présente à Pont de Chéruy partenaire du contrat de ville - Un point relais emploi communal (Pont de Chéruy) ouvert aux habitants de Chavanoz - Un engagement politique fort de la commune (Maire, Elue adjointe référente pour la politique de la ville, Chef de projet contrat de ville) 	<ul style="list-style-type: none"> - Une implication limitée des habitants dans la vie du quartier et une vie associative réduite - Pas de centre social sur le quartier (centre socioculturel Le Petit Théâtre non labellisé par la CAF) - Un Local Commun Résidentiel très vétuste et non adapté aux besoins du public accueilli - Un fort taux de chômage et des situations de pauvreté dans le quartier - Le départ de la Mission Locale de Chavanoz et plus largement du territoire (structure la plus proche = Villefontaine) - Peu de commerces de proximité - Une faible connexion du quartier avec les acteurs économiques locaux - Une certaine absence de la communauté de communes

A ces éléments synthétiques issus des travaux de diagnostic, **il convient d'ajouter certains éléments clefs qui ressortent des échanges avec les habitants (réunion d'échanges du mois de mai), qui viennent préciser ou compléter certains constats**, en lien avec les thématiques d'intervention du contrat de ville :

La cohésion sociale pour les habitants

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une certaine fierté des habitants sur la qualité de leur quartier • Un club de futsal, de bon niveau, qui fait la fierté des jeunes du quartier • Un local commun résidentiel où se retrouvent les jeunes du quartier 	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin d'une plus grande reconnaissance de la qualité de vie et des habitants du quartier (club de futsal, brochure municipale,...) • Sentiment de rejet /stigmatisation de l'extérieur • Un local commun résidentiel inadapté, vétuste (ne répondant pas aux normes de sécurité/hygiène) et sous exploité (manque d'activités et de matériel)

Le Cadre de vie et le renouvellement urbain pour les habitants

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Un quartier à taille humaine • Un cadre de vie arboré et champêtre • Le City Stade, très fréquenté par les enfants • Des espaces verts agréables • 3 groupes scolaires (maternelle / primaire) qui répondent bien aux besoins 	<ul style="list-style-type: none"> • Des transports en commun inexistantes entre les communes de l'agglo et très insuffisant en avec l'extérieur • Une volonté politique intercommunale manquante • Equipements qui apparaissent non accessibles ou inadaptés (stade, City Stade, terrains de tennis, square Ginet) • Manque de jeux pour enfants dans les espaces verts et vétusté des jeux existants • Manque d'activités périscolaires • Activités (culture, piscine...) insuffisamment accessibles (programmation culturelle, coût)

	<ul style="list-style-type: none"> • Transport scolaire inadapté (collège) • Voies de circulation ou parkings dangereux • Problèmes de vitesse excessive
--	---

Développement économique et emploi pour les habitants

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Des entreprises volontaires pour s'impliquer sur la zone d'activité de Revorchon 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de commerces de proximité

VII – Enjeux et orientations stratégiques pour le contrat de ville

Le diagnostic territorial permet de définir les enjeux et axes d'orientations du futur contrat de ville. La présentation ci-après traduit quels sont les défis en matière de politique de la ville pour le territoire prioritaire de Belmont Moulin Villette qui seront déclinés en objectifs opérationnels d'intervention dans le contrat de ville 2015-2020.

Pilier 1 – Sur le champ de la cohésion sociale

Orientation stratégique 1 : Renforcer la dynamique de participation des habitants à la vie quotidienne et aux projets dans le quartier

Il s'agit d'accompagner les habitants et en particulier les jeunes dans la réalisation de leurs projets/initiatives sur le quartier, d'ouvrir un espace de dialogue et d'échange régulier avec la population du quartier et accompagner les démarches citoyennes de prise de parole, de favoriser des moments de rencontre entre les habitants du quartier et du territoire, notamment par un renforcement de la fonction d'acteurs relais, médiateurs de la parole des habitants et des acteurs publics.

Orientation stratégique 2 : Favoriser les rencontres interquartiers par l'amélioration de l'image du quartier

Il s'agit de renforcer l'attractivité du quartier et de ses habitants, comme une étape nécessaire pour favoriser une meilleure intégration du quartier dans la commune et l'intercommunalité, par une meilleure communication sur ces atouts.

Orientation stratégique 3 : Renforcer le soutien à la parentalité

Un besoin de soutien à la parentalité a été identifié, au regard notamment de la part importante de familles monoparentales dans le quartier.

Orientation stratégique 4 : Agir sur le champ de la santé et lutter contre l'isolement

Au regard du double constat d'une certaine méconnaissance de la situation de santé des habitants du quartier, au-delà des données statistiques sur la pauvreté et le vieillissement, de nature à alerter sur une fragilisation de la santé des habitants, dans l'accès aux soins et la prise en charge effective de leur santé (voire jusqu'à un certain isolement de personnes âgées et/ou dépendantes), et d'une absence de réseau de santé publique sur le territoire,

l'orientation stratégique large est d'agir sur une meilleure connaissance des situations de santé localement, et d'organiser l'action de prise en charge de la santé sur deux volets (la mise en réseau des acteurs et une focale sur la lutte contre l'isolement des personnes âgées et/ou dépendantes).

Pilier 2 – Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique 1 : Pérenniser la qualité des améliorations du cadre de vie issu de l'ORU, et prendre en compte les autres secteurs du NQPV

L'Opération de Renouvellement urbain s'est achevée. Il s'agit maintenant de consolider dans la durée, les avancées en matière de qualité du cadre de vie par un suivi et un entretien de proximité. En outre, avec la nouvelle géographie prioritaire, d'autres secteurs du quartier méritent une attention soutenue afin de veiller à tendre vers un cadre de vie de même qualité que les autres secteurs.

Orientation stratégique 2 : Améliorer les capacités d'usage des espaces publics et des équipements de proximité

Au regard de la densité des espaces publics et équipements existants sur le quartier, l'objectif stratégique est d'en améliorer la qualité d'usage en intervenant sur la vétusté de certains équipements, ou en améliorant la capacité d'usage, voire l'accessibilité des équipements et espaces, avec comme axe transversal, la prise en compte du respect du cadre de vie et de l'environnement.

Orientation stratégique 3 : Améliorer l'offre de service d'activités périscolaires, culturelles et sportives et de transport

A partir d'un constat d'un sous-équipement et/ou de l'inadéquation de l'offre de service périscolaire, culturelle, sportive, voire de transports collectifs locale, l'orientation stratégique est donc de renforcer cette offre sur le plan quantitatif et qualitatif.

Orientation stratégique 4 : Renforcer la sécurité routière et piétonne

Si le quartier n'a plus de préoccupation en matière de tranquillité publique, par contre l'amélioration de la sécurité routière et piétonne apparaît comme une orientation stratégique prioritaire

Orientation stratégique 5: Favoriser la mixité sociale

L'enjeu est de favoriser la diversité et l'équilibre de peuplement entre les différents quartiers de la communauté de communes et de permettre aux habitants des quartiers d'avoir une plus grande mobilité résidentielle.

La loi ALUR prévoit pour cela la mise en place d'une Conférence intercommunale du logement, co-présidée par la communauté de communes et l'État. Cette nouvelle instance associera les représentants des maires, des bailleurs sociaux, des réservataires (action logement), des associations des locataires, des organismes exerçant une activité de maîtrise d'ouvrage, des associations d'insertion ou de défense des personnes en situation d'exclusion.

Cette conférence adoptera des orientations en matière d'attribution de logements sociaux, ainsi que les modalités de coopération entre les bailleurs et les réservataires. Elle sera en charge de la mise en œuvre du Plan Partenarial de gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur. Elle élabore la convention sur les attributions, prévue par la loi du 21 février 2014. Cette convention sera annexée à ce contrat de ville et définira les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, en tenant compte de la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Au-delà de la politique d'attribution, les opérations de restructuration urbaine visent à favoriser la mixité sociale en redonnant de l'attractivité à ce parc et en développant l'accession sociale sur ces quartiers

Pilier 3 – Développement économique et emploi

Orientation stratégique 1 : Renforcer la connexion entre le quartier et les acteurs économiques du territoire

Au regard de l'intégration du parc d'activité du Revorchon dans la géographie prioritaire du NQPV, de la présence significative d'entreprises locales, souvent de petite taille, du fort taux de chômage du quartier mais aussi d'un potentiel d'emplois sur un rayon de 30 kms autour du quartier, l'objectif stratégique prioritaire vise à favoriser la rencontre entre l'offre et la demande de compétences et d'emplois.

Orientation stratégique 2 : apporter un soutien au développement des entreprises locales

Il s'agit de favoriser le maintien et le développement des entreprises locales, situées dans le périmètre du NQPV.

Orientation stratégique 3 : renforcer l'employabilité des habitants du quartier

Il s'agit d'améliorer l'adéquation entre la demande d'emploi et les exigences / besoins des employeurs locaux ou en proximité du bassin de vie des habitants du quartier, par la réduction de trois types de freins à l'emploi : la faible formation, la mobilité insuffisante, la disponibilité aléatoire des candidats à l'emploi.

La prise en compte des axes transversaux

La jeunesse

Orientation stratégique 1 : Améliorer la capacité du territoire à accompagner les jeunes du quartier

Au regard du constat d'un déficit d'accompagnement des jeunes à l'emploi, mais aussi sur champ du périscolaire (pas d'ateliers d'aide aux devoirs hormis initiative FPH en 2014), et des activités culturelles, sportives et de loisirs, le renforcement de la fonction d'accompagnement des jeunes apparaît prioritaire.

Lutte contre la discrimination et égalité de traitement

Orientation stratégique 1 : Structurer une démarche de lutte contre les discriminations

Au regard d'un sentiment persistant de stigmatisation de la part des habitants du quartier, notamment les jeunes, sentiment qu'il convient d'objectiver, et de l'absence d'un plan de lutte contre les discriminations à l'échelle du quartier, de la ville ou de l'intercommunalité, l'orientation stratégique prioritaire qui est choisie est de structurer une démarche de lutte contre les discriminations.

Égalité femmes – hommes

Orientation stratégique 1 : Favoriser la disponibilité des femmes, notamment parents de familles monoparentales, en vue d'un renforcement de leur capacité d'accès à l'emploi ou de maintien dans l'emploi

Au regard des besoins durables de régularité dans l'occupation d'un emploi, et en vue d'accéder à des emplois stables et de pouvoir s'y maintenir dans la durée, bien que l'on soit

parent de familles monoparentales, sujettes aux imprévus (maladie de l'enfant, modification de l'horaire de travail,...), offrir aux femmes des solutions réactives et/ou durables pour la garde de leur(s) enfant(s) apparaît comme une priorité locale.

VIII – Conclusion

Deux décennies de politique de la ville à Chavanoz ont permis l'amélioration du cadre de vie pour la ZUS de Moulin Villette, notamment grâce à la vaste opération récente de renouvellement urbain et de résidentialisation. Le CUCS a pu s'appuyer sur des structures intervenant depuis des années à destination de tous les habitants. Un atout supplémentaire du nouveau périmètre Contrat de Ville est qu'il intègre la zone d'activités de Revorchon, facteur de dynamisme en matière de développement économique.

Cependant, la population du périmètre prioritaire reste précaire, avec un taux de jeunes important, et un manque avéré de qualifications des demandeurs d'emploi. Malgré la présence de plusieurs bassins d'emplois à proximité de Chavanoz, le départ de la Mission Locale en 2011 et la problématique des transports sont de réelles limites en termes d'accompagnement et d'accès à l'emploi. Mais d'autres points méritent également une attention particulière : l'importance de la remise en place du DRE, la diversification des opérateurs, des travaux d'amélioration de l'habitat sur tout le périmètre...

Le 4^{ème} Contrat de Ville devra favoriser l'implication des habitants et la coordination des acteurs. Bien que l'échelle d'intervention de proximité soit avant tout la commune, plusieurs thématiques, comme celle des transports, requièrent une organisation à l'échelle de l'agglomération.

ANNEXE 1

20 ans de Politique de la Ville à Chavanoz

Depuis 1994, la commune de Chavanoz et plus particulièrement le quartier de Moulin Villette fait partie de la géographie prioritaire. Quatre contrats de ville se sont succédés depuis mais dans des dimensions différentes.

Les deux premiers contrats de ville de 1994 à 1999 puis de 2000 à 2006 dépendaient du SIVOM de l'Agglomération de Pont de Chéruy et concernaient les communes de Chavanoz, Charvieu-Chavagneux, Pont de Chéruy et Tignieu Jamezieu. Parmi ces territoires, seul le quartier de Moulin Villette était classé en « Zone Urbaine Sensible ».

Moulin Villette était caractérisé en 2000 par un nombre important de personnes étrangères (40%) le taux de chômage notamment pour les jeunes (20%). Cependant, à cette même époque, la délinquance sur le territoire du Contrat de Ville concernait pour l'essentiel les trois autres communes alors que Chavanoz était beaucoup moins touchée.

A partir de 2007, seule la ZUS de Moulin Villette bénéficiait d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Le CUCS était porté par la commune de Chavanoz.

A partir de 2015, les particularités du nouveau Contrat de Ville en plus du fait qu'il ne concerne que la commune de Chavanoz, celui-ci sera porté au niveau intercommunal et le périmètre de l'ancienne ZUS s'élargira pour intégrer l'ensemble du patrimoine social de la commune ainsi qu'un parc d'activité.

Suite à une délibération du conseil communautaire du mois de novembre 2014, il a été décidé que la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Saint-Exupéry serait signataire mais que le nouveau Contrat de Ville serait coordonné au niveau communal par la mairie de Chavanoz.

D'une manière générale, la politique de la ville sur Chavanoz permet au territoire de bénéficier de dispositifs et de moyens spécifiques pour permettre de réduire les écarts entre le parc social et le reste de la commune. Il convient prioritairement de mobiliser plus fortement les politiques et acteurs de droit commun au regard des enjeux pointés dans ce diagnostic. De même, il est significatif de constater que la volonté politique de développer et d'investir pour le quartier prioritaire a toujours été importante pour les élus de Chavanoz.

Principales dates de la politique de la ville à Chavanoz :

- ▶ **1994-1999** : 1er Contrat de Ville de l'Agglomération de Pont de Cheruy, porté par le SIVOM et concernant les communes de Chavanoz (Moulin Villette), Charvieu-Chavagneux, Pont de Chéruy et Tignieu Jamezieu
- ▶ **2000-2006** : 2ème Contrat de Ville de l'Agglomération de Pont de Cheruy porté par le SIVOM (4 communes)
- ▶ **2007-2014** : Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) pour la ZUS de Moulin Villette, porté par la commune de Chavanoz
- ▶ **2015-2020** : Contrat de Ville pour le périmètre Belmont Moulin Villette, porté par la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Saint Exupéry

ANNEXE 2

Méthodologie d'élaboration du diagnostic

Ce diagnostic a été réalisé en deux temps :

Premier temps du diagnostic : d'octobre 2014 à janvier 2015, par un binôme composé du chef de projet CUCS, Mickaël Le Bihanic, et d'une stagiaire en Master Professionnel « Conduite de Projet de Développement Territorial », Marie Bertaina.

Il s'est déroulé en plusieurs phases :

- Rencontres avec les acteurs du territoire
- Enquêtes habitants
- Enquêtes entreprises (zone de Revorchon)
- Mise en place d'un conseil citoyen
- Recensement des données mobilisables
- Groupe de travail Emploi et Développement Economique

Rencontre avec les acteurs du territoire

26 acteurs locaux et territoriaux ont été rencontrés lors d'entretiens autour d'un questionnaire (cf. annexe 2) :

- Mairie de Chavanoz : Maire et DGS
- Mairie de Pont de Chéruy : Maire, responsable Relais Emploi Municipal, responsable DRE
- Conseil Général : chef de service développement social et adjoint
- Communauté de Communes : 2 agents
- Pôle Emploi Pont de Chéruy : directrice
- Ecole Commandant Cousteau : directeur
- Petit Théâtre : vice-présidente, directeur et 4 animateurs
- Agence Pluralis : responsable Nord-Isère
- Bibliothèque : 2 responsables
- MJC de l'agglomération Pontoise : directeur et 1 animateur

- ASSFAM : intervenante de l'atelier socio-linguistique
- Association Couleurs et Senteurs : trésorière et secrétaire
- Association Médian : éducatrice spécialisée

Enquêtes habitants

65 habitants de Belmont Moulin Villette ont été interrogés, dont 53 de Moulin Villette, 6 du hameau d'Asnières et 6 du hameau de Revorchon, ce qui représente environ 7% de la population de chacune de ces zones. Ces enquêtes ont eu lieu dans des contextes variés : sortie des écoles, accueil jeune, enquêtes téléphoniques, collectif de femmes.

Enquêtes entreprises

Dans la zone de Revorchon, 8 responsables ou salariés d'entreprises ont été interrogés. Certaines de ces entreprises sont visibles depuis la route de Belmont, d'autres sont plus au centre de la zone. 36 entreprises sont implantées dans le parc d'activités de Revorchon (2013)

Mise en place d'un conseil citoyen

Un Conseil Citoyen est composé d'un Collège Habitants et d'un Collège Acteurs Locaux.

La structure porteuse du Conseil Citoyen est le Petit Théâtre de Chavanoz.

Conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine n°2014-173 du 21 février 2014, un tirage au sort a eu lieu à la Mairie de Chavanoz le 9 octobre 2014 afin de désigner les membres titulaires et suppléants du Collège Habitants du Conseil Citoyen.

Le Collège Habitants, tiré au sort, est constitué de :

- 4 membres titulaires, dont 2 pour Moulin Villette, 1 pour le Hameau d'Asnières, 1 pour le Hameau de Revorchon (parité respectée)
- 4 membres suppléants

Le Collège Acteurs Locaux sur volontariat est constitué de :

- une cheffe d'entreprise ZA de Revorchon
- un collectif de jeunes filles de Moulin Villette
- l'association de futsal FC Chavanoz
- le Fonds de Participation des Habitants

Tous les membres ont été désignés pour une durée d'un an.

La première réunion du Conseil Citoyen a eu lieu le 12 novembre 2014 à 18h.

Recensement des données mobilisables

Il n'y a pas de données IRIS disponibles pour Chavanoz, car ces données sont définies par l'Insee pour les communes de plus de 10 000 habitants, et pour la plupart des communes de 5000 à 10 000 habitants. Chavanoz a moins de 5000 habitants.

Nous avons donc croisé les données qualitatives, recueillies sur le terrain, aux données quantitatives à notre disposition, qui sont notamment :

- une enquête habitants Pluralis de 2014
- des données Insee 2010-2011 pour la commune de Chavanoz et pour l'EPCI de la communauté de communes de la Porte Dauphinoise de Lyon Satolas
- une enquête habitants réalisée par la mairie en 2012

Groupe de travail « Emploi et Développement Economique »

En s'appuyant sur le cadre méthodologique du diagnostic territorial participatif produit par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, un groupe de travail pour le pilier « Emploi et Développement Economique » a été réuni au mois de janvier afin de fixer et détailler les enjeux pour cette thématique. Le développement de l'activité économique, l'accompagnement vers l'emploi et la formation ainsi que l'accessibilité vers les bassins d'emplois sont les enjeux qui ont résulté de ce groupe de travail.

En parallèle de l'élaboration du contrat de ville, il s'agit d'organiser la manière dont les deux autres piliers que sont la cohésion sociale et le cadre de vie et le renouvellement urbain peuvent être traités c'est-à-dire soit en organisant des groupes de travail, soit en se basant

sur les éléments issus de l'état des lieux et les entretiens avec les habitants et les acteurs locaux.

Second temps du diagnostic : d'avril à juin 2015.

A partir du mois d'avril, un bureau d'étude spécialisé a accompagné la collectivité dans l'élaboration du contrat de ville par une assistance méthodologique comprenant un temps d'appréhension et de complétion des données du diagnostic, un temps de concertation avec les acteurs et les habitants sur le diagnostic puis un travail autour de la formalisation des enjeux d'intervention du nouveau contrat de ville.

Suite au diagnostic conduit en interne, une phase de partage a été engagée, avec les acteurs mobilisés, parmi lesquels à nouveau les habitants. Il s'agissait qu'ils prennent connaissance du diagnostic, qu'ils en débattent qu'ils en dégagent des enjeux transversaux.

Le séminaire d'acteurs a réuni début mai 15 professionnels intervenant dans le quartier et/ou pour l'ensemble de la commune et/ou de l'intercommunalité.

L'atelier habitants a réuni début mai 25 habitants, de 8 à 75 ans (hommes et femmes, sur toutes les tranches d'âge), habitant sur les trois secteurs concernés : Moulin-Villette ; Revorchon ; Les Asnières.

Les résultats du diagnostic et des temps de concertation conduits ont été présentés lors d'un comité de pilotage le 6 mai 2015. Lors de ce comité de pilotage, les principaux enjeux d'intervention du contrat de ville ont été validés permettant ensuite un travail de précision des objectifs d'intervention.

La démarche d'ensemble a été pilotée par une instance réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels et futurs signataires du Contrat, sous la coprésidence de la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Saint-Exupéry et de l'Etat. Les travaux ont été techniquement coordonnés et pilotés par la commune de Chavanoz et de son chef de projet contrat de ville, avec l'appui des services de l'Etat.

ANNEXE 3

Guide d'entretien

- 1 - Quelle a été l'importance selon vous de la mise en place du CUCS pour Moulin Villette ?
- 2 - Quels sont les atouts et les faiblesses du CUCS ?
- 3 - Quel a été l'impact du CUCS à l'échelle de la commune et de l'agglomération ?
- 4 - De quelle manière votre action s'est organisée et s'organise sur/pour le quartier ?
- 5 - Quel a été l'impact de votre action pour Moulin Villette ?
- 6 - De votre point de vue, de quelle manière les habitants de Moulin Villette doivent être impliqués dans le nouveau Contrat de Ville ?
- 7 - Parmi les 3 piliers fondamentaux du Contrat de Ville nouvelle génération (cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, activité économique et emploi), quelles sont les forces et faiblesses sur le territoire à l'heure actuelle ?
- 8 - Comment comptez-vous inscrire vos actions dans le nouveau Contrat de Ville ?